



## Mémoire de Géopolitique

### DEFENSE EUROPEENNE

Positionnement par rapport à l'Alliance atlantique et redéfinition des frontières

JOUSLIN DE NORAY  
CAPITAINE DE FREGATE  
Groupe B2

## Fiche de présentation

1 -« Défense européenne, positionnement par rapport à l'Alliance atlantique et redéfinition des frontières »

2 -Capitaine de frégate de NORAY Olivier (France)

3 - 22 février 2000

4 -Division B

5 -Mémoire de géopolitique

6 - Idée maîtresse.

L'Europe progresse et la nécessité d'acquérir une autonomie dans le domaine de la sécurité et de la défense commence à s'imposer. Toutefois cette construction rencontre deux difficultés majeures : le rôle de l'Alliance atlantique et les conséquences de l'élargissement de l'Union.

7 - Mots Clefs : défense européenne, élargissement, OTAN, frontières, souveraineté.

# DEFENSE EUROPEENNE

## Positionnement par rapport à l'Alliance atlantique et redéfinition des frontières

### SOMMAIRE

<b>1 – Introduction – Coopération, une nécessité acceptée .....</b>	<b>4</b>
<b>2 – L'Alliance atlantique (OTAN) – un acteur incontournable .....</b>	<b>5</b>
2.1.- Les origines de l'Alliance – Sur quelle initiative ?.....	5
2.2.- L'intégration de l'Allemagne, une nécessité géopolitique.....	7
2.3.- Le fait nucléaire et ses conséquences.....	7
2.4.- La France et l'OTAN –indépendance mais solidarité.....	8
241 - <i>La rupture en 1966 – le refus d'une perte de souveraineté</i> .....	8
242 - <i>La France s'est-elle mise en marge de l'Europe ?</i> .....	9
243 - <i>Tentative et échec du rapprochement de la France avec l'OTAN en 1996</i> .....	10
2.5.- L'Alliance dans le nouveau contexte international.....	11
251 - <i>Elargissement de l'OTAN- étapes et structures d'accueil</i> .....	11
252 - <i>Quel rôle pour l'Alliance sans la menace soviétique – gestion des crises</i> .....	12
2.6.- L'OTAN et la défense européenne.....	13
<b>3 – Les frontières de l'Europe – une question cruciale .....</b>	<b>16</b>
3.1.- Généralités .....	16
311 - <i>Les limites des critères dits « de Copenhague »</i> .....	16
312 - <i>Démocratie et gestion des minorités</i> .....	16
313 - <i>Peuple et critère d'adhésion</i> .....	17
314 - <i>Autres aspects – économiques, démographiques ou religieux</i> .....	17
315 - <i>L'union européenne – cadre de progrès ?</i> .....	18
3.2.- Les Etats-Unis puissance européenne ?.....	19
321 - <i>L'Atlantique, une barrière de cinq mille nautiques d'eau salée</i> .....	19
323 - <i>L'histoire a façonné une culture et une mentalité qui divergent</i> .....	20
3.3.- Faut-il accepter l'adhésion turque à l'Union européenne ?.....	21
331 - <i>Introduction – la Turquie un pays d'Europe ?</i> .....	21
332 - <i>La situation géographique de la Turquie</i> .....	21
333 - <i>L'histoire de l'Empire ottoman à la Turquie moderne</i> .....	22
334 - <i>La minorité kurde et ses conséquences</i> .....	23
335 - <i>Conclusion – enjeux et conséquences</i> .....	24
336 - <i>Carte de la Turquie</i> .....	25
3.4.- L'Europe centrale et la Russie – quelles attentes ?.....	26
341 - <i>Introduction – l'héritage soviétique</i> .....	26
342 - <i>L'Allemagne de l'Est – réunification naturelle</i> .....	26
343 - <i>La Pologne et l'Europe centrale, un rapprochement en douceur ?</i> .....	27
344 - <i>La Russie hésite entre l'Europe et l'Asie</i> .....	28
3.5.- Liens avec le Sud – la Méditerranée – du Maghreb au Moyen-Orient.....	29
351 - <i>La Méditerranée – espace de rivalité</i> .....	29
352 - <i>Le partenariat euro-méditerranéen</i> .....	30
3.6.- Quel équilibre pour la sécurité européenne ?.....	31
361 - <i>Elargissement ou approfondissement, quelle priorité donner ?</i> .....	31
362 - <i>L'Est ou le Sud, choix économique et sécuritaire</i> .....	32
<b>4 – Conclusion – La France doit jouer un rôle moteur .....</b>	<b>34</b>
4.1.- La France à l'origine de l'Europe.....	34
4.2.- L'Europe et sa défense.....	34
4.3.- La France et l'Europe – un avenir commun.....	35
<b>Bibliographie .....</b>	<b>37</b>

## *1 – Introduction – Coopération, une nécessité acceptée*

Une coopération internationale, pour assurer la défense en Europe, est aujourd'hui considérée par presque tous les acteurs comme incontournable. Pourtant, il n'en a pas toujours été le cas même si, nous le verrons, l'idée n'est pas très récente. En effet, la coopération en matière de défense a tout d'abord été considérée comme une perte de souveraineté inacceptable par les Etats car elle concernait une fonction régaliennne. On peut considérer que les plus fondamentales et les plus anciennes des fonctions de l'Etat sont au nombre de trois : protéger les habitants les uns des autres ; les défendre contre les agressions et convoitises originaires de l'extérieur ; assister les plus pauvres et les plus démunis. Pour assumer ces trois fonctions, les Etats doivent désormais tendre à coopérer entre eux, c'est-à-dire à aborder les problèmes les plus variés en terme de sécurité collective. Ce qu'Aymeric Chauprade explique par : « Les poussées de la mondialisation des économies et des cultures forcent les nations à repenser le sens de leur existence et de leurs alliances, et contraignent les hommes à remettre en jeu le sens de leur lien communautaire »<sup>1</sup>.

Les profondes mutations géopolitiques de ces dix dernières années et les nécessités économiques qui limitent les ambitions individuelles de chaque Etat ont contribué à dynamiser la coopération en Europe en matière de sécurité et de défense. En effet, la dislocation de l'URSS et ses conséquences en matière de sécurité – disparition de la menace directe et frontale mais retour de la guerre en Europe sous des formes complexes et multiples - renforcent la volonté partagée de doter l'Europe d'un moyen d'action autonome.

Néanmoins deux difficultés majeures persistent. La première concerne les relations que doit avoir l'Europe avec l'OTAN à chaque initiative en matière de défense. En effet, l'Alliance atlantique a, jusqu'à maintenant, été le pilier de la défense en Europe et elle paraît encore incontournable dans bien des domaines. La seconde concerne les frontières de l'Europe. Plusieurs pays, aux marches géographiques du continent, demandent à faire partie de l'Union européenne mais leur intégration n'est pas sans poser de nombreux problèmes de fond.

Dans une première partie, nous évoquerons les relations de l'Europe avec l'Alliance atlantique, relations déterminantes pour le processus en cours. Nous ferons ensuite une étude géopolitique portant sur l'élargissement de l'Union européenne et ses conséquences sur les problèmes spécifiques de sécurité et de défense. Enfin, après avoir évoqué les étapes de la défense collective en Europe, nous tacherons d'établir le rôle que peut tenir la France dans cette perspective.

---

<sup>1</sup> Aymeric Chauprade – Introduction à l'analyse géopolitique

## ***2 – L’Alliance atlantique (OTAN) – un acteur incontournable***

L’objectif de ce chapitre est d’analyser les rapports qu’il peut y avoir entre l’Alliance atlantique et la construction d’une défense européenne plus autonome. En effet, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l’OTAN a été la clé de voûte de la défense de l’Europe face au risque d’une agression soviétique et il faut convenir que cette mission a été remplie avec succès.

L’évolution de la situation géopolitique oblige cependant l’Alliance atlantique comme l’Union européenne ainsi que la France à revoir la base de leur politique militaire. Nous allons donc essayer de cerner, à travers les fondements de l’OTAN, en prenant en compte ses évolutions et en intégrant la position particulière de la France, pourquoi l’Alliance Atlantique est plutôt un frein ou au contraire une bonne base pour la construction d’une Europe de la défense.

### **2.1.- Les origines de l’Alliance – Sur quelle initiative ?**

Après la seconde guerre mondiale, et la deuxième intervention américaine sur le sol européen en moins d’un demi-siècle, les Etats-Unis, et surtout le Sénat américain, sont encore réticents à se lier à l’Europe par une garantie d’intervention automatique. Mais, en 1948, comme le demandait la « résolution Vandenberg » votée en juin de cette même année par le Sénat américain, les Etats-Unis s’associent à un système de défense collective établi par la Grande-Bretagne, la France et les pays du Benelux dans le cadre du traité de Bruxelles.

La conclusion, le 4 avril 1949, du traité de Washington fondant l’Alliance atlantique n’apportait d’ailleurs pas, de façon « stricto sensu », à l’Europe la garantie de l’assistance militaire américaine. En effet, comme le décrit l’article 5 du traité, en cas d’agression armée en Europe, chacun des alliés prendra les mesures qu’il estime nécessaire.

#### **ARTICLE 5**

*Les parties conviennent qu’une attaque armée contre l’une ou plusieurs d’entre elles survenant en Europe ou en Amérique du Nord sera considérée comme une attaque dirigée contre toutes les parties, et en conséquences elles conviennent que, ..., chacune d’elles, ..., assistera la partie ou les parties ainsi attaquées en prenant aussitôt ... telle action qu’elle jugera nécessaire, y compris l’emploi de la force armée ... »<sup>2</sup>*

Ce n’est qu’après l’invasion de la Corée du sud par les troupes nord-coréennes en 1950 que les Etats-Unis, considérant que l’Europe occidentale est-elle aussi placée devant une menace d’agression soviétique imminente, s’engagent militairement à grande échelle et de manière permanente pour assurer sa défense. Le 18 décembre 1950, le Conseil atlantique demande aux

---

<sup>2</sup> Manuel de l’OTAN (édition du 50<sup>ème</sup> anniversaire)

Etats-Unis de désigner le premier commandant suprême des forces alliées en Europe qui sera le général Eisenhower. Ainsi naissait l'organisation militaire intégrée. Elle consacre alors la permanence de la présence américaine en Europe et donne un caractère quasi automatique à leur engagement en cas de conflit.

Ces débuts de l'Alliance reflètent déjà assez bien la problématique de la défense en Europe. En effet, si l'idée originale d'une défense collective est bien européenne, il n'en reste pas moins que concrètement rien n'a été monté avant l'arrivée effective des Américains sur le sol européen. La création du commandement allié et de toute la structure militaire n'a existé qu'à partir de la décision américaine d'installer des forces permanentes en Europe. Si les Etats-Unis peuvent être critiqués sur la tiédeur de leur soutien initial à l'initiative européenne de défense collective, on ne peut que constater leur dynamisme et leur efficacité une fois la décision prise d'un engagement aux cotés des européens.

Il leur est également souvent reproché, en particulier en France, d'avoir construit une organisation qui leur permettait d'une part d'écouler en priorité le matériel de fabrication américaine et d'autre part se réserver tous les postes de décision.

- Concernant la première affirmation, il faut se souvenir que dans les années cinquante, peu de pays européens étaient en mesure de fournir un effort budgétaire important pour leur défense (si la situation est économiquement différente aujourd'hui, les efforts militaires restent très faibles). Choisir ou accepter le matériel américain, permettait d'équiper ses armées en évitant d'investir dans des programmes de recherche coûteux. Par la suite, les Américains ont, il est vrai, profité de leur situation dominante pour aligner les standards de l'OTAN sur leur production et des situations de monopole se sont créées.
- Le second point est primordial. Il résulte du fait que le Sénat américain n'accepte pas encore que ses soldats soient sous le commandement d'une autre nation. On doit donc en déduire que si les Américains font partie des structures de l'Alliance, ils restent en permanence sous les ordres d'un chef américain ayant, lui, une double casquette OTAN et américaine. La participation américaine dans l'Alliance ne se traduit pas pour les Etats-Unis par une perte de souveraineté.

Dans son rôle historique, l'OTAN s'est positionnée pour éviter une « renationalisation » des efforts de défense. Celle-ci est, en effet, considérée dans les discours officiels (crainte encore parfois évoquée) comme un risque réel pour la paix. C'est la fonction essentielle du dispositif intégré de l'Alliance avec bien entendu la garantie de l'automaticité de la riposte américaine justifiée par la présence de ses soldats sur le terrain.

Cette double fonction (la garantie américaine sera renforcée par la suite, par le parapluie nucléaire) va expliquer, pendant longtemps, le peu d'intérêt

des Européens eux-mêmes pour acquérir une plus grande autonomie. Dans ce sens, on peut parler d'une opposition fondamentale entre l'Alliance atlantique et la construction d'une défense européenne.

## **2.2.- L'intégration de l'Allemagne, une nécessité géopolitique**

Dans un premier temps, l'objectif de l'OTAN est : « de fixer les Américains en Europe, d'empêcher les Russes de l'envahir et de maintenir les Allemands sous contrôle »<sup>3</sup>. Mais dès 1950, le désarmement de l'Allemagne est considéré, par les Etats-Unis, comme une contrainte militaire très pénalisante. Sur le plan géographique, il n'est plus acceptable d'avoir un « vide militaire » sur la frontière qui sépare l'URSS du monde occidental.

Le réarmement de la RFA en 1954 survient après l'échec de la CED et les accords de Paris qui instituent alors l'UEO.

Le rétablissement rapide de liens de confiance entre les pays européens, sous l'égide de l'OTAN et des Etats-Unis, est un événement capital dans la perspective future d'une Europe unifiée. Sans l'Allemagne, tout le monde reconnaît volontiers qu'il aurait été illusoire de commencer à bâtir une Europe, ne serait-ce que sur un plan économique. Il faut donc reconnaître que l'OTAN n'a pas toujours constitué un frein à la construction européenne et qu'au contraire, sur certains points, comme cette initiative, il l'a plutôt favorisée.

## **2.3.- Le fait nucléaire et ses conséquences**

Pour maintenir l'équilibre des forces face à l'URSS à un coût supportable pour eux-mêmes et pour les alliés, les Etats-Unis adoptent, en octobre 1953, la stratégie de recours à des représailles nucléaires massives et instantanées en cas d'offensives soviétiques.

La sécurité et la stabilité de l'Europe occidentale reposent alors sur la protection nucléaire américaine. A partir du début des années 60, le territoire américain devient vulnérable à une frappe nucléaire soviétique. Les Etats-Unis changent alors de stratégie et adoptent celle de la « riposte graduée ».

Pour les Européens, ce changement stratégique se traduit par une incertitude plus grande sur les réactions américaines en cas d'agression. Ils vont réagir à ce nouveau contexte, par des solutions radicalement opposées.

- Les Britanniques vont renforcer leur coopération avec les Américains jusqu'à bénéficier d'une aide pour la constitution de leur force de dissuasion. Leur capacité de frappe nucléaire ne sera pas totalement intégrée au dispositif des Etats-Unis mais la coopération transatlantique a toujours été de mise, y compris dans le domaine de la dissuasion.

---

<sup>3</sup> discours du premier Secrétaire général - Lord Ismay

- L'Allemagne, comme tous les autres pays européens non nucléaires, n'a d'autre choix que d'accepter la stratégie américaine. Mais comme elle se trouve en première ligne, elle obtiendra des dispositions particulières tant sur l'emplacement des troupes américaines basées sur son territoire que sur l'emploi de l'outil nucléaire sur son sol.
- Les Français, de leur côté, souhaitent échapper à cette dépendance et développent leur propre outil de dissuasion. Cette capacité va permettre et donc inciter la France à conduire une politique étrangère très autonome. Cela se traduira par un retrait total de la structure militaire intégrée en 1966.

Comme nous venons de le décrire, cette divergence des réactions des pays européens au changement de posture américaine au début des années soixante est importante. Elle a entraîné des choix radicalement opposés parmi les trois acteurs majeurs de l'Europe de la défense et la stratégie décidée alors, par ces trois pays, est encore aujourd'hui le fondement de leur politique de défense.

On peut donc affirmer sans risque d'erreur, que le nucléaire est à l'origine d'un profond désaccord qui reste difficile à combler. Le rapprochement européen, les nouvelles relations qui se dessinent entre les partenaires de l'Alliance et la fin de la menace soviétique imposent de revoir et de redéfinir toutes ces stratégies. La réussite de cette révision sera, à n'en pas douter, une clé importante, tant pour l'avenir de l'Alliance, que pour celle de la défense européenne.

#### **2.4.- La France et l'OTAN –indépendance mais solidarité**

##### *241 - La rupture en 1966 – le refus d'une perte de souveraineté*

Le retrait de la France de la structure de commandement de l'OTAN en 1966 est le fruit d'une volonté politique forte qui résulte de deux constatations amères. Toutefois, avant de les examiner, il faut aussi souligner que la position de la France pendant la seconde guerre mondiale l'a déjà un peu marginalisée par rapport à ses deux alliés anglo-saxons et la frustration de ne pas avoir été pleinement associée aux traités de paix va engendrer une méfiance vis à vis de leurs initiatives. En 1958, le retour au pouvoir du Général de Gaulle qui n'a pas gardé qu'un bon souvenir de son exil à Londres, ne peut que renforcer cette volonté d'indépendance.

- les réactions américaines et soviétiques lors de l'intervention franco-britannique sur le canal de Suez en 1956 ont clairement montré à la France qu'elle n'était plus capable de décider seule de l'utilisation de ses forces armées pour défendre les objectifs qu'elle estime pourtant vitaux.
- le changement américain de stratégie nucléaire ne garantit plus, aux yeux de la France, une protection automatique et maximale des pays européens en cas d'agression soviétique (voir para 241).

Le pouvoir politique en France estime inacceptable cette perte de souveraineté en matière de défense. Il lance alors un programme pour se doter de la panoplie nucléaire. Une fois l'assurance de disposer d'un outil fiable, lui permettant d'assurer seule sa défense et comme la participation des forces classiques françaises à la stratégie globale de dissuasion qui, par nature, ne pouvait être que nationale, interdisait qu'elles soient soumises à un contrôle extérieur, la France décide de retirer ses forces de la structure de commandement de l'Alliance et exige le départ immédiat (en six mois) de toutes les unités étrangères stationnées sur son sol.

Il faut aussi souligner que l'intégration des forces françaises dans un dispositif militaire commandé par le commandant en chef des forces américaines en Europe n'était déjà pas compatible avec la liberté d'action diplomatique dont la France entendait user dans le monde. Cela avait entraîné, dès 1959, le retrait des bâtiments français des forces navales de l'OTAN.

Si la France quitte, de façon assez brutale, les structures de commandement de l'Alliance, elle annonce, rapidement, qu'elle ne souhaite pas se délier de ses engagements. En effet, en mars 1966, le Général de Gaulle écrit au Président américain Lyndon Johnson que la France respectera ses engagements conformément à l'article 5 du traité. Des accords sont signés en 1967 afin de coordonner l'action des troupes françaises en Allemagne avec celles des alliés<sup>4</sup>. Ils permettent ainsi d'effectuer des manœuvres conjointes.

#### *242 - La France s'est-elle mise en marge de l'Europe ?*

La France, en sortant de la structure de commandement de l'OTAN, va évidemment contrarier ses relations avec les autres pays européens. Sa position très marginale, va certes lui donner une autonomie plus grande et parfois enviée, mais va en même temps la reléguer sur un strapontin dès qu'une question de défense collective se pose. Elle est encore aujourd'hui considérée parfois comme « le vilain petit canard ».

Pourtant, dans toutes les crises qui ont secoué le monde, elle s'est montrée, à chaque fois, très solidaire des vues américaines ou européennes. Dans ses stratégies, la France a également toujours tenu compte des remarques de ses voisins, en particulier sur l'utilisation de son armement nucléaire tactique. Il n'en reste pas moins que, jusque dans les années 1980, le bilan de la politique militaire française reste ambigu pour le reste de l'Europe. La liberté d'appréciation que la France se réservait- et qui est inhérente à la stratégie de dissuasion- a suscité, notamment en RFA, des interrogations sur le degré d'engagement de la France dans la défense de l'Europe.

---

<sup>4</sup> accords Ailleret-Lemnitzer

La position originale de la France dans l'Alliance lui a longtemps donné l'air suspect quand elle essayait de développer une idée de défense européenne. C'est le rapprochement franco-allemand qui a permis d'amorcer cette prise de conscience et de lancer le processus qui est perceptible aujourd'hui.

En conclusion, le retrait de la France de la structure militaire intégrée de l'OTAN a été, pendant plusieurs années, un frein à toute discussion initiée par elle et portant sur une défense européenne plus autonome. Mais la France en a toutefois profité pour tenir le rôle du penseur libre qui n'est pas complètement étranger à la prise de conscience de ses voisins sur la nécessité de doter l'Europe de moyens nouveaux.

Elle doit maintenant prendre en compte l'évolution importante de l'environnement géopolitique et le souhait, exprimé par ses partenaires, de construire une autre politique de défense, pour se rapprocher.

### *243 - Tentative et échec du rapprochement de la France avec l'OTAN en 1996*

Le nouveau contexte stratégique depuis la fin de la guerre froide et la crise yougoslave ont modifié la position de la France à l'égard des structures de l'Alliance atlantique. Pour la première fois depuis 1966, les troupes françaises, déployées en Bosnie-Herzégovine, ont été placées sous le commandement OTAN. La France a également participé au processus d'adaptation de l'Alliance à ses nouvelles missions. Ce rapprochement se traduit, en 1995, par le retour du chef d'état-major des armées au Comité militaire et du Ministre de la Défense au Conseil de l'Atlantique Nord.

Si le retour de la France dans la structure de commandement est, à ce moment là, évoqué, il reste toutefois lié à la création d'un véritable pilier européen de Défense. La France pense alors pouvoir faire évoluer l'Alliance plus efficacement de l'intérieur plutôt qu'en restant en marge de ses institutions. Elle exige ou conditionne son retour par un nouveau partage des responsabilités au sein de l'OTAN. Cette négociation sur le rééquilibrage des responsabilités s'est en fait concentrée sur la question du commandement sud de l'OTAN et du partage des compétences en Méditerranée entre Américains et Européens.

De façon assez symptomatique, la France n'a reçu le soutien dans sa démarche, parmi les autres pays européens, que du chancelier allemand. Au sommet de Madrid en 1997, elle a estimé que les progrès effectués (les Américains ont proposé quelques postes de responsabilité aux Européens mais pas les commandements demandés) étaient trop faibles pour pouvoir changer sa position vis à vis de l'Alliance atlantique.

Plusieurs raisons font penser que la France ne pourra pas réintégrer avant plusieurs années, la structure militaire intégrée de l'OTAN. Tout d'abord en politique intérieure, la réintégration n'est pas une décision très populaire. Elle nécessite un président et une majorité solidement implantée dans une

période de stabilité électorale. Compte tenu de la place de la France en Europe, les places légitimement revendiquées, nécessitent une simultanéité du retour français avec une restructuration importante de l'Alliance (ces éléments étaient réunis en 1997, l'Espagne en a d'ailleurs profité). Enfin, rien n'indique que les Américains seraient prêts à admettre une perte de souveraineté en plaçant certaines de leurs unités sous commandement européen.

L'absence de la France dans le processus décisionnel de l'OTAN (encore qu'elle s'en soit tout de même rapprochée) freine l'émergence à l'intérieur même de l'Alliance, d'une identité européenne de sécurité et de défense. Celle-ci a été lancée en 1994 mais est restée moribonde jusqu'en 1998. Toutefois, la prise en compte de la faiblesse des capacités européennes, comme l'a souligné l'intervention au Kosovo, oblige l'Europe comme la France à un changement important de leur stratégie militaire.

## **2.5.- L'Alliance dans le nouveau contexte international**

Alors que l'Europe se met lentement en place, il faut reconnaître que l'OTAN a montré une réelle capacité d'adaptation depuis le début des années 1990. En particulier, l'Alliance a su, très vite, proposer des structures d'accueil aux anciens pays du pacte de Varsovie, elle a réorganisé son dispositif militaire et défini un nouveau concept.

L'OTAN a également lancé au cours de la dernière décennie un double élargissement, celui de son périmètre géographique et celui de ses missions. Ce sont ces évolutions que nous allons aborder dans les paragraphes suivants, afin de cerner leurs conséquences sur la construction européenne et ses applications en matière de défense.

### *251 - Elargissement de l'OTAN- étapes et structures d'accueil*

Dès 1990, c'est-à-dire un an avant la disparition officielle de l'URSS, l'Alliance atlantique a noué des relations diplomatiques avec les pays du pacte de Varsovie. En 1991, le Conseil de coopération nord atlantique (CCNA) est créé pour, dans un premier temps, éviter l'isolement, sur le plan de la sécurité, des pays d'Europe centrale et orientale. Dans une seconde étape, le processus d'élargissement de l'OTAN se confirme, avec l'adhésion formelle de trois pays : la Hongrie, la Pologne et la République tchèque.

En 1994, le Partenariat pour la paix (PPP) est adopté comme structure d'accueil et de coopération avec tous ces pays. Dès 1995, vingt-cinq pays y ont adhéré dont tous ceux qui faisaient partie de l'ancien pacte de Varsovie exceptés la Russie et l'Ukraine. Ses objectifs sont au nombre de quatre :

- améliorer les échanges ;
- assurer un contrôle démocratique sur les forces armées ;
- participation conjointe à des actions humanitaires ;
- optimiser la coopération avec une meilleure interopérabilité.

En 1997, ces deux instances (CCNA et PPP) sont remplacées par le Conseil de Partenariat euro-atlantique (CPEA). En effet, si tous les pays ont vite accepté les propositions de l'OTAN, ils ont été assez déçus par les retombées concrètes qui ont suivi leurs démarches. Le CPEA veut renforcer le dialogue, modifier les responsabilités et surtout être un peu plus opérationnel.

Depuis la fin de la confrontation Est-Ouest, douze pays ont présenté leur candidature, mais la démarche actuelle d'élargissement a été limitée aux trois pays déjà cités. L'objectif des pays de l'Alliance, juste après la dislocation de l'URSS, était de renforcer la stabilité et la sécurité en Europe centrale. Les pays concernés considéraient eux que toute menace majeure n'avait pas disparue et que le meilleur moyen de renforcer leur sécurité était d'entrer dans l'Alliance. On comprend alors leur réticence à tout bouleversement majeur de l'OTAN, qu'ils ont difficilement rejoint, et d'autre part leur désintérêt à une autonomie plus grande de l'Europe en matière de défense.

On peut donc affirmer que la procédure d'élargissement de l'Alliance (plutôt ralentie aujourd'hui) ne l'incite pas à des évolutions radicales comme celles souhaitées par la France. L'identité européenne de sécurité et de défense (IESD), concept lancé en 1994, est restée laissée pour compte des transformations de l'Alliance.

#### *252 - Quel rôle pour l'Alliance sans la menace soviétique – gestion des crises*

La disparition de l'Union soviétique et la dislocation de son cercle d'influence qu'était le pacte de Varsovie, ont constitué une évolution stratégique majeure pour l'Europe occidentale. La menace d'un affrontement direct s'est estompée et la présence d'un ennemi puissant à sa frontière a disparu en 1994, avec le retour des troupes russes dans leur pays. Cependant, au risque d'une guerre frontale et continentale, ont succédé des crises pouvant dégénérer en conflits. L'Alliance a, en conséquence, fait évoluer ses concepts, en 1991 puis en 1999, pour répondre à ces nouvelles préoccupations.

Les négociations, sur un nouveau concept stratégique, ont été lancées à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'Alliance atlantique à Washington. Elles prennent en compte les enseignements des crises des Balkans, l'évolution et sans doute la fin de la préservation de l'équilibre stratégique en Europe. En revanche, elles ont peu abordé la notion d'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) et n'ont pas abouti dans la définition du cadre juridique des interventions, avec ou sans mandat des Nations Unies.

La garantie d'une assistance militaire mutuelle en cas d'agression contre leur territoire (article 5) reste la fonction première de l'Alliance. Sur ce point l'intention américaine de lancer un projet de système de défense anti missiles « National Missile Defense » est fraîchement accueillie car elle peut conduire à un standard de sécurité inégal où les Etats-Unis seraient mieux protégés que leurs alliés.

L'Alliance s'est donnée la mission de contribuer militairement à la stabilité de l'Europe, y compris sur le territoire des pays limitrophes des pays alliés. Cette nouvelle fonction de gestion militaire des crises (interprétation de l'article 4 du traité) résulte de l'incapacité européenne à les résoudre et de la volonté américaine de montrer les capacités de l'OTAN dans un rôle élargi à la résolution des crises.

En conclusion sur ce point, on peut dire que l'OTAN, en sortant du rôle strict de défense collective et d'équilibre stratégique sur lequel tous les pays alliés (y compris la France) étaient d'accord, se risque dans la gestion délicate des crises (mission « non-article 5 »).

L'Alliance, ainsi positionnée, se heurte inévitablement aux objectifs de l'Union européenne. L'attitude américaine, son comportement lors de la crise du Kosovo mais aussi la performance très supérieure de ses équipements ont montré aux Européens la nécessité d'avoir une plus grande autonomie dans ce domaine. De façon assez paradoxale, l'utilisation de l'Alliance face aux nouvelles menaces en Europe, a montré aux pays européens qu'il y avait une certaine urgence à avoir des solutions plus européennes à proposer. La dimension politique de l'Union européenne en dépend.

## **2.6.- L'OTAN et la défense européenne**

Jusqu'en 1989, l'OTAN incarne la défense de l'Europe occidentale. En effet, face à la menace soviétique, il ne fait aucun doute que seule la puissance de l'Alliance peut être en mesure de contrer les pays du pacte de Varsovie. Dans ce cadre, aucun pays européen ne peut imaginer se passer du parapluie nucléaire et des troupes américaines stationnées en Europe. Même la France, qui défend une certaine indépendance diplomatique que lui permet sa capacité militaire, s'est bien gardée de dénoncer sa participation aux opérations de sécurité collective (mission article 5).

Il n'est donc pas question jusqu'à cette date, ni dans les structures de l'Alliance, ni dans ses concepts stratégiques, de considérer ou de prendre en compte une autonomie européenne en matière de défense quelle que soit sa forme.

De 1990 à 1999, plusieurs facteurs vont inciter cependant les Européens à acquérir une certaine autonomie en matière de défense, volonté qui sera perceptible à l'intérieur même des structures de l'Alliance :

- Le changement géopolitique, consécutif à la disparition de l'URSS en décembre 1991, en est évidemment le point de départ. La menace s'éloigne (dislocation du pacte de Varsovie) et petit à petit s'estompe même s'il reste encore un arsenal nucléaire en état de fonctionnement (démocratisation chaotique de la Russie). La nécessité de rester sous l'aile américaine est moins forte.

- La présence des Etats-Unis en Europe s'est aussi réduite puisque les Américains qui étaient plus de 300 000 en 1990, ne sont aujourd'hui plus que 100 000. Cela ne peut qu'inciter les Européens à prendre un peu plus à leur compte leur propre sécurité.
- Les interventions extérieures – guerre du golfe et interventions dans les Balkans – ont montré les insuffisances des capacités militaires des pays européens et une grande dépendance vis à vis des Etats-Unis, en particulier pour les moyens de renseignement et de commandement.
- Le rapprochement de la France et de l'Alliance, initialisé dès 1993, est toutefois conditionnée par une meilleure répartition des responsabilités. Il se traduit concrètement par une affirmation de l'identité européenne de sécurité et de défense (IESD) évoquée en 1991 et relancée aux sommets de Berlin en 1994 et Washington en 1999.

Si pour l'instant, les avancées concrètes de cette autonomie européenne sont plutôt décevantes dans l'Alliance, c'est en particulier parce que trop de pays européens y ont peu ou aucun intérêt. C'est le cas des petits pays qui s'estiment bien défendus par l'OTAN et qui bénéficient même de postes à responsabilités plus importantes que leur poids militaire réel. C'est aussi le cas des pays nouvellement admis qui comme nous venons de le voir, ne souhaitent surtout pas voir s'éloigner les Etats-Unis dont ils viennent de se rapprocher. Déjà en juillet 98, Nicole Gnesotto écrivait : « L'adaptation de l'OTAN et la recherche d'un partenariat euro-américain plus affirmé et plus efficace dans la gestion des crises postcommunistes constituent des leitmotiv désormais consensuels de la rhétorique atlantique. Dans la pratique toutefois, ce partenariat se fait attendre : la réforme militaire de l'OTAN ne s'est pas traduite par la création d'un pilier européen digne de ce nom... »<sup>5</sup>

En revanche, la nécessité de disposer d'une capacité européenne est maintenant partagée par plusieurs pays comme les sommets de Saint-Malo (novembre 98) et d'Helsinki (décembre 99) l'ont successivement montré. La crise des Balkans a fait prendre en compte à tous les pays européens qui ont l'ambition d'avoir une politique extérieure nationale ou européenne, qu'il était urgent de disposer de moyens au service de cette volonté. Même les Etats-Unis, par l'intermédiaire du sous-secrétaire d'Etat américain Strobe Talbott, ont reconnu qu'il y avait une évolution nécessaire à prendre en compte, et que c'était un pas dans la bonne direction.

Au bilan, nous pouvons dire que l'Alliance telle qu'elle existe aujourd'hui ne répond plus totalement aux aspirations légitimes des Européens. Comme nous venons de le voir, elle constitue même, dans biens des domaines, plutôt un frein à la construction d'une capacité autonome en matière de défense. Toutefois, grâce à la présence américaine et à son efficacité reconnue, elle reste encore la référence pour la majorité des pays en Europe. Elle doit donc évoluer si elle veut rester l'organisation militaire investie de toutes les

---

<sup>5</sup> Nicole Gnesotto - La puissance et l'Europe, Presses de Sciences Po, Paris (1998).

missions de sécurité et de défense que l'Europe veut traiter. Elle devra pour cela modifier la répartition des responsabilités et revoir le processus décisionnel qui doit prévoir une dimension politique plus grande. Si ces changements radicaux, évoqués timidement lors du cinquantenaire de l'OTAN en 1999, ne sont finalement pas adoptés, alors il est probable que l'Europe développera, hors des structures de l'Alliance, sa propre capacité de réaction aux crises.

### ***3 – Les frontières de l'Europe – une question cruciale***

#### **3.1.- Généralités**

La défense européenne, telle qu'elle se met lentement en place, est directement concernée par l'élargissement de l'Union européenne, car elle se distingue principalement par rapport à l'Alliance atlantique, par sa dimension politique. Elle est donc, à chaque fois, particulièrement sensible à l'arrivée de tout nouveau pays car celle-ci modifie le fragile équilibre existant.

Il faudra ensuite prendre en compte toutes les conséquences que l'élargissement entraîne en matière de défense collective. Tout d'abord les moyens, qui les fournira ? Doit-on les redimensionner à chaque élargissement ? Les objectifs eux devront s'adapter au nouvel environnement en intégrant les particularismes liés à chaque nouvelle région.

La question de l'élargissement de l'Europe est délicate à plus d'un titre car pratiquement, chaque cas présente une difficulté qui lui est propre. Toutefois, avant d'examiner précisément différentes régions, on peut essayer de cerner de façon plus globale ces problèmes.

#### *311 - Les limites des critères dits « de Copenhague »*

La première difficulté est que les critères d'acceptation à l'intégration, critères dits « de Copenhague », pour limiter ou pour légitimer les aspirations des pays désirant adhérer à l'Union européenne, sont très généraux et assez flous. En effet, faut-il donner une priorité à la géographie (dont certaines limites peuvent être contestées), à l'histoire (toujours soumise à des différences d'appréciations), à des convergences d'idées ou d'idéaux (qui sont probablement nécessaires mais délicats à modéliser) ou enfin à des critères économiques (précis mais certainement insuffisants et trop temporels) ?

Il ne sera pas non plus aisé de déterminer, en particulier pour tous les critères subjectifs, si les résultats sont acceptables ou non. Cela laisse prévoir de nombreuses joutes diplomatiques dont les résultats seront certainement dictés par des considérations très diverses et liées à la situation conjoncturelle du moment.

#### *312 - Démocratie et gestion des minorités*

Le seconde difficulté est celle posée par l'existence des minorités dont le sort souvent peu enviable voire dramatique, entraîne « ipso facto » un refus catégorique et justifié à toute intégration à l'Union. Et même si l'Europe n'a pas toujours su résoudre avec réussite ses problèmes internes en matière de minorité, elle fixe des exigences assez sévères dans ce domaine,

probablement plus pour ne pas avoir obligation de les résoudre que pour des raisons plus nobles de défense des droits de l'homme.

Après la chute de l'URSS, le retour à la vie dans cette région, a démontré, s'il en était besoin, les difficultés de concilier démocratie et respect des minorités, particulièrement sur des territoires où les populations se sont imbriquées au cours des mouvements longs de l'histoire comme sur le continent euro-asiatique.

Sur ce plan, nous ne disposons d'aucun modèle. L'Inde est trop éloignée de nous. L'Amérique du Nord connaît des succès en matière de pluriethnisme ou de multiculturalisme avec des politiques parfois très volontaristes (la « discrimination positive », par exemple). Mais l'histoire de ces terres d'immigration –marquées par la traite des Noirs et où les habitants originels ont été violemment éradiqués- est bien différente de celle des peuples européens.

Il n'est donc pas exagéré de dire que la tâche la plus fondamentale, et peut-être la plus difficile, pour l'accomplissement de la construction européenne alors que nous nous apprêtons un peu légèrement à l'élargir massivement en direction de l'Asie, est la solution à un problème : celui de la coexistence démocratique, sur un même territoire, de peuples différents.

Sur ce plan, le conflit au Kosovo en 1999 n'a évidemment rien réglé.

### *313 - Peuple et critère d'adhésion*

L'existence des minorités entraîne souvent un troisième problème qui découle de la plurinationalité de ses membres et des revendications qui peuvent en découler. En effet, il y a souvent une inadéquation entre les frontières d'un Etat et l'établissement d'une ethnie et cela est d'autant plus vrai pour les minorités qu'elles ont souvent profité des frontières pour se protéger. En prenant l'exemple significatif des Kurdes, tout pays, autre que la Turquie, qui comprend une forte minorité de Kurdes, à savoir l'Iran, la Syrie, l'Irak et même quelques républiques autonomes de la Transcaucasie, pourra avoir des prétentions similaires à celles de la Turquie, exigences fondées sur la présence de cette minorité sur leur sol, justifiant alors leur revendication d'un rattachement à l'Europe.

### *314 - Autres aspects – économiques, démographiques ou religieux*

Enfin les aspects économiques, démographiques ou religieux peuvent s'avérer déterminants pour les décisions qui seront prises avant d'accepter de nouvelles adhésions à l'Union européenne. En effet, un grand décalage économique peut entraîner des frustrations difficiles à surmonter et l'accroissement rapide de cette différence de richesse milite pour un élargissement mené dès que possible jusqu'aux limites fixées (si elles existent) de l'Europe. En revanche, la prise en compte du facteur religieux,

un peu délaissé pendant la période de la guerre froide, couplé à celui de la démographie freine cette ardeur.

### *315 - L'union européenne – cadre de progrès ?*

L'Europe a été pour beaucoup dans la transition démocratique des nations sur lesquelles des dictatures régnaient encore il y a un quart de siècle en Espagne, au Portugal et en Grèce. Comme le précise Alain Duhamel : « Le chemin parcouru est littéralement faramineux »<sup>6</sup>. Les nations candidates à l'entrée dans l'Union savent désormais qu'il leur faut faire la preuve de leurs pratiques démocratiques avant d'être acceptées.

La réaction des « quatorze membres » de l'Union européenne au choix électoral exprimé par les Autrichiens va bien dans ce sens. Les règles démocratiques précisées par le conseil européen dans les critères de Copenhague et posées comme principe constitutionnel dans le traité d'Amsterdam, doivent être respectées non seulement par les pays candidats à l'adhésion mais également par les Etats membres.

Après la période d'euphorie qui a succédé à la disparition de l'Union soviétique, les analystes, les plus optimistes, estiment toutefois à près d'un quart de siècle la durée nécessaire, pour les pays désirant rejoindre l'Union européenne, pour se conformer aux exigences prescrites.

Après avoir examiné les généralités des difficultés auxquelles est confrontée l'Europe quant à son élargissement, nous allons maintenant étudier dans la suite de ce chapitre, plusieurs régions, situées à sa périphérie, au vu des problèmes précédemment cités, mais également en tenant compte des réalités géopolitiques qui leur sont propres.

---

<sup>6</sup> Alain Duhamel « Une ambition française » - Plon, 1999.

### 3.2.- Les Etats-Unis puissance européenne ?

Examinons tout d'abord la frontière ouest de l'Europe, sans revenir toutefois sur les relations entre l'Europe et l'Alliance atlantique. Certains auteurs vont jusqu'à se demander si les Etats-Unis ne font pas partie de l'Europe. La réponse à cette question, même si elle est évidente, est fondamentale car cela revient à se demander s'il n'existe pas un « monde occidental » avec ses valeurs bien déterminées qui, au-dessus de toutes considérations géographiques, serait la dimension à prendre en compte en particulier en matière de défense.

S'il est effectivement assez facile de montrer que de nombreuses valeurs essentielles sont partagées des deux cotés de l'Atlantique et que la situation économique et financière est assez proche entre les USA et l'Europe, la géographie comme l'histoire les séparent et cela suffit pour empêcher d'affirmer avec certitude que les décisions du congrès américain seront toujours partagées par les Européens.

En fait, au moins deux raisons fondamentales doivent inciter l'Europe à acquérir une autonomie en matière de défense : se passer du leadership américain et gagner un poids politique qui soit en mesure de sa volonté de peser sur la scène internationale.

- En effet, on ne peut que constater aujourd'hui que les Etats-Unis exercent un contrôle presque total de toutes les actions militaires car ils ont la maîtrise des données (renseignements et circulation des informations) qui sont essentielles pour l'exercice du contrôle et de la conduite de l'action par le pouvoir politique. Cette capacité doit être à la disposition de la politique européenne, dimension qui rappelons-le la distingue principalement du bras armé qu'est l'OTAN.
- L'Europe est absente sur la scène internationale en tant qu'entité politique car elle ne dispose pas d'une force militaire autonome capable de soutenir sa diplomatie. Même si, dans un premier temps, son effort de défense ne concerne que des actions de maintien ou de restauration de la paix, il lui confèrera « ipso facto » une capacité d'action. Cela lui permettra d'exercer une influence plus en rapport avec sa volonté de peser sur la bonne marche du monde. Il est donc essentiel pour l'avenir de l'Union que son implication dans la résolution des crises, sous quelques formes que se soit, puisse être effective.

#### *321 - L'Atlantique, une barrière de cinq mille nautiques d'eau salée*

Même si aujourd'hui, les progrès en matière de communications, en particulier grâce aux satellites et à Internet, permettent de rapprocher les hommes, il n'en reste pas moins que l'éloignement physique reste un facteur essentiel. La géographie explique souvent à elle seule l'intérêt que porte l'opinion publique ou les médias sur telle ou telle situation dans le monde et cela est d'autant plus vérifié s'il s'agit d'un problème de sécurité.

Pour s'en convaincre, il suffit de regarder les sujets de politique extérieure traités par les chaînes de télévisions. Il ne se passe pratiquement pas une journée aux USA sans un reportage télévisé sur Cuba, Porto-Rico, Panama ou un autre pays d'Amérique centrale alors qu'en Europe cette partie du monde n'est couverte qu'épisodiquement. A l'inverse, l'Europe et dans une proportion encore plus importante l'Afrique, n'intéressent les Américains que si l'actualité les concerne directement. Cet état de fait n'est pas surprenant car il résulte directement de l'importance du facteur géographique. Or l'océan Atlantique qui sépare les Etats-Unis de l'Europe, est immense.

La géographie reste une donnée fondamentale de la politique des Etats et cela s'applique même pour la plus puissante nation du monde. Même si la politique des Etats-Unis a toujours été océanique il n'en reste pas moins que l'Europe n'est que l'un de ses théâtres d'influence.

### *323 - L'histoire a façonné une culture et une mentalité qui divergent*

Sans remonter jusqu'à la création des Etats-Unis d'Amérique ni jusqu'à la guerre d'indépendance, il est possible de constater que ses relations avec l'Europe ont toujours été fortes. Par deux fois, les Etats-Unis sont intervenus sur le sol européen pour prendre part à un conflit mondial et ramener la paix en partie grâce à leur soutien. Depuis 1945 et la bi polarité du monde, la menace soviétique, la nécessité de placer l'Europe sous son parapluie nucléaire et la volonté de faire triompher le capitalisme libéral suffisent à expliquer les efforts importants qu'aient toujours consenti les Etats-Unis en Europe.

Peut-on dire que les origines européennes des Américains soient l'explication de ce lien très fort ? Probablement pour une partie, mais sur ce point, il faut constater que le déroulement du temps et les mouvements de population modifient peu à peu cet état de fait qui était peut-être vrai au début du vingtième siècle mais qui ne paraît plus déterminant aujourd'hui. L'ouverture vers l'Asie, en particulier, modifie la perception américaine sur le déroulement de la bonne marche du monde. L'influence européenne aux Etats-Unis diminue.

La volonté américaine de se doter d'un « système national de défense anti missiles » marque un nouveau pas dans le sens d'un retrait progressif de sa protection de l'Europe. Il est possible que d'ici quelques années, pour des raisons diverses, la protection nucléaire de l'Europe par la dissuasion américaine ne soit plus assurée.

En conclusion nous dirons que les Etats-Unis ne sont pas une puissance européenne mais plutôt une puissance en Europe et qu'il paraît assez naturel pour cette dernière qu'elle cherche à acquérir une autonomie plus grande en particulier en matière de défense.

### 3.3.- Faut-il accepter l'adhésion turque à l'Union européenne ?

#### *331 - Introduction – la Turquie un pays d'Europe ?*

Depuis que la Grèce semble disposée à lever ses objections, le conseil européen a décidé à Helsinki d'admettre la candidature de la Turquie à l'Union. Il est entendu que les négociations ne pourront commencer que lorsqu'elle aura rempli les critères dits « de Copenhague », relatifs à la démocratie, aux droits de l'homme, au respect des minorités, et à l'économie de marché. D'autres réserves sont également formulées concernant les litiges territoriaux en mer Egée et la question de Chypre.

L'acceptation de la candidature d'adhésion de la Turquie à l'Union européenne est avant tout, la conséquence d'une forte et constante volonté des dirigeants du pays. Ils y voient probablement le moyen de s'accrocher aux wagons de la croissance économique occidentale. Mais c'est aussi le résultat de la faiblesse du conseil de l'Union qui n'a pas voulu statuer de façon tranchée la question déterminante de l'appartenance de la Turquie à l'Europe.

Pour répondre à cette question complexe (la Turquie est-elle en Europe ?) nous ferons une analyse fondée sur les aspects géographiques, historiques et sociologiques. Nous tenterons de discerner quels sont les éléments qui peuvent caractériser un peuple qui vit aux marches de l'Europe et de l'Asie et pour cela, nous étudierons les trois points essentiels que sont :

- sa position géographique très particulière,
- son histoire car l'Empire ottoman a eu une influence très grande sur un territoire immense s'étendant tant en Europe qu'en Asie et en Afrique,
- son souci majeur avec le problème de la minorité Kurde.

Cet éclairage devrait permettre de mieux cerner les enjeux et les conséquences que pose l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

#### *332 - La situation géographique de la Turquie*

Sur le plan géographique, il est plutôt facile de statuer car seulement une faible partie de la Turquie moderne se trouve à l'intérieur des frontières de l'Europe (voir carte ci-dessous). En effet, seule la ville d'Istanbul et sa proche banlieue en font partie. Cela ne représente environ que trois pour cent de la superficie du pays tout entier et même si du point de vue démographique cette fois, Istanbul étant la plus importante ville du pays, cela correspond à environ douze pour cent de la population turque, il est évident que la principale partie de la Turquie se trouve en Asie.

La capitale, Ankara, occupe d'ailleurs une situation presque centrale sur le plateau d'Anatolie qui lui-même constitue l'ancienne « Asie Mineure » des écrits grecs de l'Antiquité. Malgré un accroissement rapide de sa population, elle demeure toutefois bien moins peuplée qu'Istanbul. Le choix de son emplacement est à assez symptomatique, car il résulte de la défaite de l'Empire ottoman en 1918 et du choix de Mustafa Kemal, dit Atatürk, de

recentrer sa capitale. Ce glissement vers l'Asie de sa capitale est un signe géopolitique fort car, comme le souligne Aymeric Chauprade<sup>7</sup>, la position de la capitale traduit généralement la posture géopolitique d'un Etat.

### *333 - L'histoire de l'Empire ottoman à la Turquie moderne*

L'Empire ottoman a succédé à l'Empire byzantin en 1453. Mais c'est sous l'égide de Soliman le Magnifique, au XVI<sup>ème</sup> siècle, qu'il a atteint son apogée militaire et culturel. Après une politique de conquête en Europe, il s'étend alors des Balkans aux régions septentrionales de la Russie et son influence est déterminante sur toutes les rives Est et Sud de la Méditerranée. A sa tête, se trouve un monarque absolu, qui est généralement, à partir du XVIII<sup>ème</sup> siècle, le calife de tous les musulmans sunnites. Chaque territoire conquis est géré par l'administration ottomane et dirigé par un sultan, tout à la fois chef civil, militaire et religieux. La défaite de Lépante en 1571 marque la stagnation de l'empire, elle est suivie ensuite d'une longue période de déclin qui aboutit à la création de la Turquie moderne après la première guerre mondiale et l'engagement de l'Empire ottoman aux cotés de l'Allemagne.

De ce rappel des grands traits de l'histoire ottomane, que peut-on tirer comme enseignements sur ses rapports historiques avec l'Europe et comment mesurer l'influence qu'elle a eu et ce qui en reste aujourd'hui ?

En Europe, c'est bien entendu dans les Balkans que l'influence ottomane a été la plus forte. Elle est d'ailleurs encore perceptible et l'Islam est certainement sa manifestation la plus spécifique. En Europe centrale (Autriche et Hongrie), les conquêtes ottomanes brèves et sanglantes, ont laissé peu de traces. En revanche, en Russie son influence est manifeste car toute la Transcaucasie est encore aujourd'hui très proche de la Turquie sous bien des aspects : religion, culture et mentalité.

Les rives de la méditerranée ont également conservé des traces de la domination turques. On retrouve, en plus de l'Islam omniprésent, des restes de l'administration et surtout une influence culturelle forte en particulier dans le Magreb.

En fin de compte, ce qui ressort de cette période ottomane, c'est une influence peu marquée dans les pays occidentaux qui constituent aujourd'hui l'Union européenne. En revanche, dans les régions que l'Empire ottoman a dominées pendant plusieurs siècles, il a laissé une identité très marquée, en particulier grâce à l'Islam. Mais sa capacité d'adaptation et surtout d'assimilation s'est toujours montrée assez faible et, dans une certaine mesure, on en subit aujourd'hui les conséquences dans les Balkans.

---

<sup>7</sup> Aymeric Chauprade – Introduction à l'analyse géopolitique

### 334 - *La minorité kurde et ses conséquences*

Parmi les critères nécessaires pour pouvoir adhérer à l'Union européenne figure le respect des droits de l'homme. La gestion du problème des minorités est donc un élément déterminant et pour la Turquie il sera nécessaire de trouver une solution par des moyens acceptables au problème kurde. Et, comme le souligne Thierry de Montbrial<sup>8</sup>, « ...dans l'état actuel des choses, on voit mal comment la Turquie pourrait régler « démocratiquement » la question kurde ».

Le président turc, Süleyman Demirel, a estimé « inappropriée pour l'unité nationale » l'introduction de la langue kurde dans l'éducation ou les médias audiovisuels du pays, dans une déclaration publiée le 26 décembre 1999. « Le maintien d'une seule langue officielle est l'une des conditions de base de l'unité du pays » a-t-il expliqué en ajoutant que, dans le cadre de sa candidature à l'union européenne, « la Turquie devra, en tant que membre du système judiciaire européen, remédier à toutes les déficiences dans le domaine des droits individuels » tout en estimant que cela ne voulait pas dire l'octroi de droits collectifs à un groupe particulier, « ce qui encouragerait le tribalisme et ouvrirait la voie à la violence séparatiste et au terrorisme ».

On peut se demander légitimement, comment le respect de ce critère (respect de la minorité kurde) sera apprécié et les Européens seraient bien embarrassés s'ils devaient aujourd'hui reconnaître les Kurdes comme l'un de leurs peuples ouvrant ainsi des voies imprévisibles en direction de l'Iran et de la Syrie.

Plus fondamentalement nous devons nous rappeler qu'en matière de minorités le bilan de l'Europe au XX<sup>ème</sup> siècle est contrasté. La chute des empires, le découpage des cartes auquel on aura beaucoup procédé dans ce siècle, ont été accompagnés de déplacements massifs de populations. Par exemple, un gigantesque « échange » eut lieu au lendemain de la guerre gréco-turque de 1921-1922 dont les Grecs se souviennent comme de la « grande catastrophe ». Après 1945, plus de dix millions d'Allemands furent expulsés des Balkans, des Sudètes et des territoires attribués à la Pologne ou à l'URSS. Plus de deux millions de Polonais furent chassés de l'ancienne Pologne orientale. Des centaines de millions de Finlandais quittèrent leur pays plutôt que de se voir rattachés à l'Union soviétique.

Après tous ces bouleversements, l'Europe de la seconde moitié du XX<sup>ème</sup> siècle restait encore truffée de minorités, surtout à l'Est, Hongrois et Albanais en Yougoslavie, par exemple. Mais la guerre froide a permis de geler ou de masquer les conflits ethniques, comme les déplacements forcés à l'intérieur de l'URSS des années 30 étaient restés ignorés des Occidentaux.

Il y a donc une certaine hypocrisie à exiger des Turcs, dont l'appartenance à l'Europe est au demeurant très contestable du point de vue de la géographie et de l'histoire, comme nous venons de le voir, de régler une question que nous n'avons pas été capables de résoudre nous-même.

---

<sup>8</sup> Figaro du 16 décembre 1999 – article de Thierry de Montbrial

### *335 - Conclusion – enjeux et conséquences*

Au contact d'espaces géopolitiques agités - Balkans, Caucase et Moyen-Orient -, la Turquie, alliée de l'Occident, membre de l'OTAN et « candidate à l'Europe », demeure d'abord géographiquement, historiquement et culturellement un pays d'Asie. Pourtant elle ne cesse depuis 1963, de réclamer son adhésion à l'Union européenne.

Il est probable que si les Quinze lui avaient refusé à Helsinki le statut de candidat, la crise ouverte après le conseil européen de Luxembourg en 1997 aurait eu des conséquences catastrophiques dans un pays où la laïcité est loin de l'avoir emporté sur le fondamentaliste islamique. La perspective de l'adhésion peut aussi avoir un effet d'entraînement sur la modernisation du système politique et de la société turque et sur la stabilisation de la région. Une normalisation des relations avec la Grèce et une solution au problème de Chypre peuvent être espérés pour les années à venir.

Sur le plan de la défense et de la sécurité, l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie ne présente pas que des difficultés. En effet, l'appartenance de la Turquie à l'OTAN est un point favorable. Il existe une certaine habitude à travailler avec les armées occidentales et une grande partie du matériel est de fabrication américaine ou européenne. La Turquie a également montré dans les conflits récents – guerre du golfe – qu'elle était un allié fidèle du camp occidental. Sur ce point, il est sans doute plus simple de négocier une intervention avec un pays comme la Turquie qu'avec des pays comme l'Autriche ou la Suède qui ont une « longue » tradition de neutralité. En revanche la situation géopolitique de la Turquie et ses relations tumultueuses avec ses voisins ne doivent pas entraîner l'Europe dans des querelles qui la regardent peu.

Avec la candidature de la Turquie, l'Union européenne acquiert une nouvelle dimension car elle est en passe de devenir une puissance asiatique, qui aura à terme, une frontière commune avec le Caucase, l'Asie centrale et des pays comme l'Iran, la Syrie et l'Irak. Elle devra toutefois se montrer exigeante au moment de son acceptation pour que cet élargissement qui n'est pas anodin devienne une opération globalement positive.

Il est donc possible de conclure que la Turquie n'est aujourd'hui pas en mesure d'intégrer l'Union européenne et que l'Europe n'est, elle aussi, pas préparée à la recevoir. C'est un défi important pour les deux que de réussir ce rapprochement indispensable pour envisager cet élargissement. La sécurité dans cette région du monde, avec des répercussions jusqu'au Moyen-Orient, dépend pour le demi-siècle prochain de l'issue de cette démarche.

## 336 - Carte de la Turquie



Cette carte montre combien sur le plan géographique la Turquie est bien plus ancrée en Asie qu'en Europe. Elle met en exergue la dimension que prend l'Europe en ayant une frontière directe avec le Moyen-Orient, l'Iran et la Transcaucasie.

### 3.4.- L'Europe centrale et la Russie – quelles attentes ?

#### *341 - Introduction – l'héritage soviétique*

Pendant un demi-siècle, l'Europe a été partagée en deux et l'on trouvait couramment, dans toute sorte de littérature : une Europe de l'Ouest et une Europe de l'Est. La frontière, artificielle mais matérialisée très concrètement par le rideau de fer, délimitait deux mondes de superficie inégale, opposés l'un à l'autre sur le plan économique, commercial, militaire et même social et spirituel. L'histoire ou la géographie ne sont plus les bases de cette fracture, comme elles l'avaient été au siècle précédent pour tous les conflits en Europe centrale, c'est la « polarisation idéologique »<sup>9</sup> qui alimente ce clivage.

La défense de chaque bloc s'appuyait alors sur deux organisations collectives : l'Alliance Atlantique et le pacte de Varsovie. Chacune bénéficiait du soutien militaire d'une grande puissance, les Etats-Unis et l'URSS, dotée toutes les deux d'un arsenal nucléaire important. Si ce dernier a permis probablement d'éviter un conflit majeur en Europe, il a toutefois contribué au renforcement du cloisonnement très strict des deux camps. En effet, la rareté des échanges, dans tous les domaines de l'activité, a entraîné un clivage entre le bloc occidental et le bloc socialiste qui n'a fait que se renforcer au cours des ans.

La chute du modèle soviétique, précédée par la dislocation du pacte de Varsovie, a été symbolisée par la disparition de l'URSS en 1991. Elle a laissé face à face, deux mondes qui n'ont plus beaucoup de points de repères ou de comparaisons. Elle a mis toutefois en évidence l'avance économique et technologique des pays occidentaux, vainqueurs de la guerre froide. Cette nouvelle situation a fait naître des attentes dans les pays d'Europe Centrale Orientale et Balkanique et a conduit l'Union Européenne (et l'OTAN) à adopter une démarche progressive d'intégration destinée à renforcer la stabilité du continent.

Dix ans après cet événement majeur, des disparités sont apparues parmi les anciens pays de l'Est. Nous allons examiner les principales évolutions dans cette région et leurs conséquences, dans la perspective de sécurité et de défense de l'Europe.

#### *342 - L'Allemagne de l'Est – réunification naturelle*

Le cas de la réunification de l'Allemagne est évidemment très particulier et l'élargissement des frontières de l'Europe ne peut pas le prendre en exemple, de façon « stricto sensu ». Toutefois, des enseignements intéressants pour l'Europe et ses possibilités d'élargissement, peuvent être retirés des difficultés rencontrées par l'Allemagne.

Le passage laborieux d'une économie d'assistance à une économie de marché et ce malgré une situation financière excellente et une capacité

---

<sup>9</sup> Introduction à l'analyse géopolitique par Aymeric Chauprade.

économique considérée comme l'une des plus solide au monde, l'apprentissage hésitant de la démocratie avec des élections qui montrent un poids des habitudes bien ancrées, sont les témoignages de la difficulté à changer la mentalité des populations. Il n'est pas possible, même en Allemagne et malgré un investissement important, d'effacer quarante années d'histoire en moins de dix ans. L'expérience allemande montre qu'il faut au minimum une génération pour faire évoluer les choses durablement. Cela veut dire également qu'après le moment d'euphorie qui suit l'événement tant désiré, la réalité des faits est plus rude.

Il est aussi probable que la réunification allemande qui s'est déroulée sans condition préalable (comme les critères de Copenhague le prévoient pour l'Europe) montre les limites d'une telle expérience. Les évolutions et les progrès remarquables en Pologne ou dans d'autres pays semblent indiquer qu'il est préférable d'être exigeant sur le respect des conditions nécessaires à l'intégration. On peut également considérer que l'Allemagne de l'Est est passée directement du communisme au monde occidental, cela ne sera pas le cas pour tous les autres pays qui auront eu une période de transition plus ou moins longue avant d'être un jour dans l'Union européenne.

Sur le plan militaire, l'intégration allemande a permis de constater l'état obsolète du matériel du pacte de Varsovie. L'intégration dans l'OTAN d'une partie des cadres de l'armée de l'ex RDA s'est faite après une sélection sévère. Plus de dix années après la réunification allemande, il ne reste rien ni des structures ni du matériel (vendu ou ferrailé) de l'ancien bras droit des soviétiques. La conséquence pour l'armée allemande est toutefois le poids qu'elle entend jouer dans les structures intégrées de sécurité et de défense, sa position s'est renforcée depuis la réunification et, bien que son budget soit en baisse sensible, on commence à voir l'Allemagne revenir s'imposer sur le plan diplomatique. La réunification qui était son objectif majeur, étant achevée, elle a maintenant plus de liberté pour jouer une carte allemande ou européenne.

La réunification des deux Allemagnes marque également dans cette partie du monde, l'Europe centrale, un net retour de toutes les conceptions géographiques avec des mouvements, créations ou suppressions de nombreuses frontières. En effet, la disparition du joug idéologique entraîne, grâce à une volonté très forte des populations, soit à une réunification (cas de l'Allemagne), soit à une séparation (Tchécoslovaquie ou Etats baltes), soit, dans les cas extrêmes, à une explosion et des conflits (Yougoslavie).

### *343 - La Pologne et l'Europe centrale, un rapprochement en douceur ?*

Après le traité de Bruxelles en 1997 et surtout celui d'Helsinki en décembre 1999, les candidatures de dix pays d'Europe centrale ont été acceptées<sup>10</sup>. Les négociations ont été ouvertes avec comme objectif une intégration des premiers pays en 2003. On mesure alors combien l'Europe va

---

<sup>10</sup> Les dix pays d'Europe centrale, candidats à l'Union européenne sont : la Pologne, la Hongrie, la République tchèque, la Slovaquie, l'Estonie, la Lituanie, la Lettonie, la Roumanie et la Bulgarie.

changer de dimension et va se rapprocher de plus en plus de ses frontières géographiques. En donnant une quinzaine d'années à ces pays pour se préparer aux exigences des critères « de Copenhague », l'Europe espère franchir cette étape avec douceur, sans avoir à faire une remise en cause trop brutale de ses structures.

Toutefois ces pays ont, sur le plan de la sécurité et de la défense, des idées bien arrêtées car ils s'estiment encore vulnérables. Ils cherchent en général à intégrer l'OTAN car ils sont favorables à une défense collective articulée autour d'une intervention automatique du type « article 5 » et ils veulent également bénéficier de la protection des Etats-Unis. Compte tenu des espoirs qu'ils ont placés dans leur rapprochement avec le monde occidental, ils sont plutôt réticents aux changements des structures ou des règles qui incarnent à leurs yeux la réussite de leur ancien adversaire.

La Pologne, elle, a réussi, dès le début des années 80, à s'octroyer un début d'autonomie vis à vis de l'Union soviétique. Sa position géographique, son histoire et la position très forte de la religion catholique lui ont permis d'imposer des changements progressifs. La société polonaise, dans ses composantes les plus dynamiques, a commencé, il y a maintenant presque vingt ans, à acquérir les habitudes et les réflexes du monde occidental. Aujourd'hui la Pologne a fait une bonne partie du chemin qui peut la conduire à l'adhésion à l'Union européenne, la démocratie semble installée dans la durée et le sort des minorités – les Biélorusses – est en mesure d'être réglé pacifiquement. Son intégration, qui devrait être la première, sera un bon test pour juger des capacités d'élargissement de l'Europe et permettra certainement d'affiner les critères d'acceptation.

### *344 - La Russie hésite entre l'Europe et l'Asie*

Depuis la dissolution du Pacte de Varsovie et la disparition de l'URSS, un vide de puissance existe en Europe de l'Est. La Russie qui a succédé à l'URSS, connaît une situation d'affaiblissement continu depuis cette date, qu'il soit territorial, militaire ou économique. Le souci, pour l'Union européenne et pour l'OTAN, de combler ce vide de puissance laissé à l'Est par l'ex-URSS se heurte cependant à des limites et à des obstacles sérieux que constituent : la résistance de la Russie à l'intégration de ses anciens partenaires principalement dans l'OTAN d'une part, les conflits dans l'ex-Yougoslavie d'autre part et enfin le coût de cet élargissement.

La présence de minorités russophones dans de nombreux pays ou républiques liés à l'ex-URSS, comme par exemple dans les Etats baltes, est un élément à prendre en compte car il explique en partie certaines réactions épidermiques des Russes. Ils considèrent même qu'un élargissement (plus de l'OTAN que de l'Union européenne) aux Etats baltes et à l'Ukraine constitueraient un « casus belli », d'une façon générale, ils ne comprennent pas la logique qui préside à cette volonté d'élargissement<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> M. Primakov a dit en juillet 98 : « Il (en parlant de l'élargissement de l'Europe) s'agit d'une faute majeure, peut-être la plus grosse depuis la fin de la seconde guerre mondiale ».

Sur le plan de sa sécurité, la Russie voit d'un mauvais œil l'avancée vers l'Est de l'Occident. Tenue à l'écart ou mise devant le fait accompli, elle montre une certaine frustration qui pourrait l'amener à radicaliser ses positions. Il y a donc nécessité, pour l'Europe, de lui proposer un cadre de négociation acceptable et de l'associer le plus possible dans les changements et les évolutions en cours. Sur le plan économique, il est évident que la manne financière qui accompagne la politique d'élargissement – l'Union européenne prévoit d'y consacrer 82 milliards de dollars de 2000 à 2006 – ne doit pas introduire une inégalité supplémentaire entre la Russie et ses anciens ex-protégés.

L'Europe devra, dans ses réflexions futures, prendre en compte la place de la Russie et réfléchir à la manière dont les actions européennes d'accompagnement de la stabilisation et de la transition économique et sociale dans ce pays peuvent être mises en cohérence avec notre politique de sécurité. La contribution de la Russie est également nécessaire pour préserver la dimension de désarmement et parvenir à un accord sur l'adaptation du traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE).

La question importante pour l'Europe, et en particulier en matière de défense, est probablement d'avoir un système efficace à proposer dès l'adhésion des premiers pays d'Europe centrale. Il y a donc une nécessité de renforcer ou d'approfondir ses structures avant d'accepter l'arrivée des ces nombreux prétendants. Dans le cas contraire, il deviendra alors plus difficile pour l'Europe de se lancer dans des évolutions significatives.

### **3.5.- Liens avec le Sud – la Méditerranée – du Maghreb au Moyen-Orient**

#### *351 - La Méditerranée – espace de rivalité*

Nous venons de voir que l'élargissement de l'Europe vers sa frontière Est, est en marche. Si des raisons de sécurité ainsi que des considérations économiques et géographiques expliquent la direction que prend l'élargissement de l'Europe, il peut toutefois apparaître curieux qu'elle ne se soit pas plutôt tournée vers le Sud. En effet, le bassin méditerranéen a été historiquement le berceau de l'Europe et le lieu de rivalité de puissance entre Européens.

La Méditerranée a été pendant plusieurs siècles la zone de prédilection d'un impérialisme européen. Cela a débuté au temps des croisades et s'est prolongé jusqu'au XIX<sup>ème</sup> siècle. Les conflits et les affrontements entre pays européens ont été multiples, la France, quant à elle, a du lutter successivement face à la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Allemagne. Si aujourd'hui la Méditerranée n'est plus le lieu de luttes internes entre les pays européens, elle reste une zone de fracture entre ses rives Nord et Sud.

Mais la Méditerranée est aussi une région où persistent des conflits. L'affrontement entre Israël et les pays arabes, la rivalité entre la Turquie et la Grèce qui dégénère régulièrement et les situations internes chaotiques proches de la guerre civile en Algérie, plus feutrées en Egypte, en Tunisie ou au Maroc sont des signes perceptibles du climat tendu de cette région. Si le risque sécuritaire, voire militaire, concerne avant tout les pays du Sud et de l'Est méditerranéen entre eux, il n'en reste pas moins qu'il affectera également les pays du Nord dans la mesure où ceux-ci ne pourront pas demeurer indifférents à ce qui se passe en face et devront s'attacher à contenir et maîtriser les crises.

A l'heure actuelle, le différentiel de croissance économique et démographique entre les deux rives crée également des conditions d'insécurité. Le Sud pense être exploité par les pays occidentaux, comme au temps des colonies et face à une situation économique et sociale difficile voire désastreuse, une partie importante de sa population choisit en réaction de rejeter en bloc toutes les valeurs occidentales. Le Nord, lui, se sent de plus en plus dans une position d'assiégé, cette impression étant renforcée par une immigration soutenue.

La Méditerranée est donc une région importante pour la sécurité et la défense de l'Europe. Sans parler d'élargissement, une coopération tente de s'établir en plus des relations bi-latérales traditionnelles. Mais tous les pays européens n'accordent pas la même importance à ce théâtre, ce qui explique peut-être la lenteur des progrès constatés. Enfin, il n'est évidemment pas possible de ne pas aborder l'influence des Etats-Unis car leur présence, toujours très importante, joue un rôle considérable sur la stabilité régionale.

### *352 - Le partenariat euro-méditerranéen*

Pour faire face à ces trois défis – règlements des conflits – réduction du déséquilibre économique – et – perspectives démographiques – l'Europe a mis en place, dès le début des années 90, un partenariat global euro-méditerranéen. Si la coopération n'a tout d'abord concerné que la Tunisie, le Maroc et Israël, elle a ensuite été étendue à tous les pays méditerranéens sauf la Libye et l'Albanie.

Pour la sécurité, le partenariat est fondé sur un règlement pacifique des différends reposant sur un contrôle des armements, il prévoit également des mesures de confiance. Toutefois l'Union européenne a du mal à exercer son rôle dans ce domaine. Il est assez paradoxal de constater que bien qu'elle soit souvent le principal bailleur de fond, son influence, en matière de sécurité reste faible et bien en retrait de celui des USA ou de l'OTAN - le cas est flagrant dans le processus de paix israélo-palestinien - . Elle apparaît même parfois assez peu cohérente dans ses actions à long terme – incapacité à résoudre la partition de Chypre alors que des échanges économiques sont lancés.

Dans le domaine économique et social, le dialogue progresse mais les moyens mis à la disposition de cette coopération restent faibles. Les relations deviennent souvent tendues en particulier dès que les aides sont soumises à des restrictions dues à des exigences morales ou sociales qui sont mal acceptées dans les pays musulmans. Depuis la conférence de Barcelone en 1995, peut de chose ont réellement évolué. Les pays de la rive Sud attendent pourtant beaucoup de ce processus qui est la seule démarche globale qui leur soit proposée et l'Europe a elle aussi largement intérêt à réussir à réduire cette fracture qui sera intenable dans quelques années.

Les pays du Nord de l'Union européenne se sentent bien sûr moins concernés par le Sud du continent que par son ouverture vers l'Est. Ils constatent également que la présence des Etats-Unis sur le théâtre assure, au moins temporairement, leur sécurité, d'ailleurs peu menacée, et que la politique menée dans la région est plutôt de l'initiative des Américains. Ils ne le contestent d'autant moins que, dans le cas contraire, ils auraient à fournir des moyens.

La politique des Etats-Unis est tournée exclusivement vers la défense de leur intérêts qui reposent sur trois axes d'effort : le processus de paix au Proche-Orient, la sécurité des régions pétrolifères et le soutien aux pays faisant partie de l'OTAN. Ils ne sont pas favorable à une politique globale en Méditerranée car le sort du Maghreb ou du Machrek ne les intéresse pas directement. La présence de la sixième flotte aggrave le déséquilibre stratégique dans la zone et leur action complique plutôt le dialogue Nord / Sud que tente de mettre en place l'Union européenne.

### **3.6.- Quel équilibre pour la sécurité européenne ?**

Deux questions, fondamentales pour la sécurité et la défense, se posent à la construction européenne. La première est de savoir quelle priorité donner à l'approfondissement des structures existantes, face à la nécessité d'un élargissement qui semble pour tout le monde, inéluctable. La seconde est de savoir quelle priorité donner entre l'Est et le Sud, car il semble bien que l'Europe ne puisse mener un effort sur ces deux frontières en même temps.

#### *361 - Elargissement ou approfondissement, quelle priorité donner ?*

Cette question se pose car l'extension illimitée de l'Europe, avec des institutions conçues pour six, risque de rendre l'Union européenne ingouvernable. Des propositions ont été faites dans le but de modifier ses structures, avant de se retrouver trop nombreux pour pouvoir le faire. Dès 1993, deux responsables allemands avaient pensé à une sorte de géométrie variable avec un noyau dur regroupant les Etats les plus avancés, les plus disposés à consentir des abandons de souveraineté, les plus allant vers une intégration. Si cette proposition n'a pas aboutit de façon formelle, essentiellement pour des maladresses de forme, on peut constater que dans les

faits elle s'est constituée, comme le décrit Daniel Vernet : « ...plus l'intégration européenne progresse, plus le nombre de membres augmente et plus il est évident que tout le monde ne pourra pas tout faire au même rythme ». La ratification des accords de Schengen ou le groupe de la monnaie unique<sup>12</sup> sont des exemples de cette Europe à géométrie variable.

Les petits Etats de l'Union européenne sont très attachés au mode de fonctionnement fondé sur l'unanimité, mécanisme conçu dès l'origine et qui perdure encore. En effet, celui-ci donne une voie égale à tous les membres quelle que soit la taille du pays. Ils ne veulent pas changer cet état de fait et surtout pas se diriger vers une sorte de directoire dominé par les pays importants de l'Europe. Mais avec une Europe à quinze voire à plus de vingt membres, comme cela sera sans doute le cas dans cinq ans, l'efficacité d'un tel système est douteuse. S'il existe des moyens pratiques de contourner cette disposition, il apparaît tout de même nécessaire de réformer ses fondements. Plus encore dans le domaine de la défense, il apparaît important de disposer d'un processus décisionnel rapide et représentatif, capable de donner à l'Europe les moyens de conduire une crise. Si elle veut être capable d'avoir le rang de grande puissance, elle devra en passer par cette réforme.

L'élargissement de l'Union européenne, s'il apparaît inéluctable voire souhaitable dans certains cas, doit donc être poursuivi avec modération pour laisser les réformes nécessaires se faire. Dans le cas inverse, il risque de conduire l'Europe à une situation peu enviable de structure uniquement commerciale, sans capacité en particulier dans le domaine de la sécurité et de la défense ce qui n'est pas une attitude responsable pour envisager avec sérénité le moyen et long terme.

### *362 - L'Est ou le Sud, choix économique et sécuritaire*

L'élargissement, quel qu'il soit, a un coût financier important, l'exemple de la réunification allemande le montre. Les efforts de l'Union européenne ne peuvent donc pas être tous azimuts et une priorité doit être donnée. Ce choix doit répondre à une vision géopolitique claire pour ne pas engendrer de sentiments d'injustice ou des frustrations et obéir à une stratégie bien définie pour que l'Europe elle-même sache où elle va. Force est de constater que ce n'est pas le cas et que les décisions prises dans ce domaine ont été jusqu'à maintenant plutôt conjoncturelles et manifestement sans vision stratégique comme en témoigne par exemple les décisions différenciées vis à vis de la République tchèque et de la Slovaquie.

Comme nous l'avons abordé précédemment, les critères concernant l'adhésion à l'Union européenne ne peuvent pas être qu'économiques et commerciaux. En plus de l'aspect politique et social, le problème sécuritaire peut être un élément déterminant au moment du choix.

---

<sup>12</sup> Le groupe de la monnaie unique « Euro 11 » regroupe onze pays membres sur quinze.

Les candidatures des pays de l'Est ont été accueillies avec enthousiasme après la disparition de l'Union soviétique sans parfois se rendre compte des répercussions que cela entraînait sur la sécurité dans la région. La Russie, une fois le choc initial passé, a eu des réactions très vives, se manifestant lors des conflits dans les Balkans et lors des discussions sur les traités de désarmement. Il ne sera pas facile de l'associer aux futures démarches et il n'est pas concevable aujourd'hui d'envisager une évolution du statut de l'Ukraine ou de la Biélorussie.

L'absence de vision stratégique est également manifeste dans les relations qu'entretient l'Europe avec le Sud. Il est vrai que les espoirs d'échanges économiques ne sont pas très prometteurs pour les prochaines années mais la situation qui ne peut que se dégrader si personne n'intervient avec vigueur, mériterait un investissement plus conséquent pour que le partenariat lancé soit un espoir concret pour tous ces pays.

Au vu du critère de sécurité, une démarche vers le Sud apparaît prioritaire. Elle pourrait exercer des effets de stabilisations et contribuerait à l'atténuation des fractures ethniques et identitaires. Contrairement aux effets secondaires observés à l'Est, elle ne renforcerait pas le sentiment d'isolement de la Russie. On peut noter que sur ce point, l'OTAN reste également très en retrait et ne propose pas d'évolutions significatives.

Il ne s'agit pas d'opposer élargissement vers l'Est et renforcement des liens avec le Sud, ni les considérer exclusivement comme des enjeux de sécurité. En revanche il faut généraliser le dialogue, établir plusieurs niveaux de coopération et montrer plus de pragmatisme.

Malgré tous ses défauts, l'Europe avance et progresse dans bien des domaines. Elle doit tout faire pour créer autour d'elle, une région de paix et de croissance, sans qu'aucun pays ou aucune région ne se sente injustement exclu. Mais pour répondre aux espoirs qu'elle suscite, elle doit également devenir puis rester une organisation forte et respectée. Pour cela, elle devra acquérir une autonomie plus grande, en matière de défense, afin de garantir la sécurité à l'intérieur de ses frontières et à sa périphérie. La réussite de cet objectif sera, à n'en pas douter, le défi des prochaines années.

## ***4 – Conclusion – La France doit jouer un rôle moteur***

Même si la construction européenne n'est pas une idée du XX<sup>ème</sup> siècle<sup>13</sup>, il faut reconnaître qu'elle ne s'est traduite par des dispositions concrètes que depuis la fin de la seconde guerre mondiale. A partir de l'Antiquité, et pendant deux mille ans, l'Europe a eu une histoire très riche, longtemps confondue à celle du monde. Cette complexité, qui la caractérise, est à l'origine de beaucoup des difficultés qui ont jalonné les siècles et elle est encore aujourd'hui pour une grande part dans les incompréhensions qui subsistent et qui freinent une construction harmonieuse de l'Europe.

### **4.1.- La France à l'origine de l'Europe**

Après deux guerres sanglantes sur son sol, l'Europe occidentales va dès 1948 se lancer dans un processus de coopération qui ne va pas cesser de s'élargir. D'abord limité à faciliter les échanges commerciaux (CECA<sup>14</sup> en 1951), il va peu à peu concerner la politique agricole, les domaines économiques et financiers, la circulation des personnes et va aborder, avec plus ou moins de succès, le domaine de la sécurité et de la défense. Aux six pays fondateurs vont se joindre par phases successives neuf autres pays pour former ce qui correspond aujourd'hui à l'Europe des quinze.

Durant cette phase initiale, la France joue un rôle déterminant qu'aucun de ses partenaires ne peut avoir alors pour des raisons qui lui sont propres. La Grande-Bretagne se reconstruit autour du Commonwealth et favorise ses relations particulières avec les Etats-Unis, l'Allemagne ne peut avoir une action politique fédératrice au sortir de la guerre et l'Italie n'a pas les capacités pour assumer cette charge. Ce rôle particulier de la France est mené par Jean Monnet et Robert Schuman qui vont sur le plan international comme national convaincre du bien-fondé de leurs initiatives.

Il n'est donc pas présomptueux d'affirmer que la France est à l'origine de beaucoup des institutions ou des décisions majeures qui aujourd'hui symbolisent l'Europe.

### **4.2.- L'Europe et sa défense**

La défense est le premier souci en Europe au lendemain de la seconde guerre mondiale. Pourtant elle restera l'un des sujets de coopération les plus délicats à mettre en place car, comme nous l'avons déjà abordé, le transfert de souveraineté n'est pas accepté facilement et l'existence de l'OTAN écarte

---

<sup>13</sup> En 1848, un courant intellectuel, auquel participe entre autres Victor Hugo et Chateaubriand, parle déjà d'« Etats-Unis d'Europe ».

<sup>14</sup> La communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) est formée par : la France, la RFA, l'Italie et le Benelux.

cette nécessité aux yeux de nombre de pays européens. Le traité de Bruxelles, premier pas vers une défense collective, est toutefois signé en 1948<sup>15</sup>.

La CED (communauté européenne de défense) est initialisée par la France en 1951 avant d'être rejetée par l'Assemblée en 1954. Cette attitude donne l'impression au reste du continent que la France, jusqu'alors moteur de l'Europe, en devient subitement le frein. Cette vision est même renforcée par le retrait de la France de l'Alliance atlantique et par son autonomie renforcée par sa capacité de dissuasion nucléaire.

Créée en 1954, l'UEO<sup>16</sup>, structure de défense européenne, reste dans les faits assez symbolique. Elle est éclipsée par l'Alliance atlantique qui incarne la seule structure crédible face à la menace soviétique. Toutefois cette création témoigne de la volonté de progresser dans ce domaine mais elle montre également les limites de réalisation de l'Union européenne. Le domaine de la sécurité et de la défense reste donc un point qui a, malgré plusieurs tentatives, peu progressé en Europe jusqu'en 1990. La France est même, sur cet aspect, un peu marginalisée.

En revanche, depuis une dizaine d'années, des évolutions, déterminantes sur le plan sécuritaire, se sont produites. La disparition de la menace soviétique en est bien sûr le point central car elle modifie l'équilibre sur lequel était jusque là bâtie la défense européenne. La puissance américaine ne se concentre plus sur l'Europe et la nécessité d'être en mesure de gérer les crises apparaît indispensable à l'Union européenne comme en témoignent les conclusions du traité d'Helsinki : « Le conseil européen souligne sa détermination de créer une capacité autonome de décider et, là où l'OTAN dans son ensemble n'est pas engagé, de lancer et de conduire des opérations militaires sous la conduite de l'UE, en réponse à des crises internationales ». La position de la France n'apparaît plus comme un frein mais peut, au contraire, constituer une bonne base pour obtenir cette autonomie recherchée. La France doit se montrer innovante et proposer à ses partenaires des solutions qui soient acceptables, efficaces et réalistes ; elle reprendrait alors son rôle moteur dans un domaine où elle s'est depuis 1966, sans doute avec quelques raisons, singularisée.

#### **4.3.- La France et l'Europe – un avenir commun**

La France a toujours eu la passion de l'influence, le besoin d'une reconnaissance spécifique. Ce rêve ou ce dessein, l'Europe seule peut les lui fournir. La France n'a plus d'empire, sa culture n'est plus dominante, sa puissance économique n'est pas significative sur l'ordre mondial et sa puissance militaire n'est plus déterminante. L'Europe constitue donc une nouvelle chance qu'elle ne doit pas laisser passer.

---

<sup>15</sup> Le traité de Bruxelles regroupe la France, la Grande-Bretagne et le Benelux.

<sup>16</sup> L'Union de l'Europe occidentale (UEO) est constituée en 1954 des pays signataires du traité de Bruxelles, de l'Italie et de l'Allemagne.

L'Europe est devenue au fil des années une évidence indiscutable. En plus d'avoir créé un espace économique et financier, elle a favorisé la stabilité globale du continent et constitue un facteur puissant de démocratie. L'Union européenne se métamorphose progressivement en grande puissance collective mais il lui manque aujourd'hui une dimension politique ainsi que les moyens de l'exercer. La France peut et doit jouer le rôle de catalyseur de l'Europe, en particulier dans le domaine de la sécurité et de la défense. Sa position spécifique vis à vis de l'Alliance et son indépendance lui autorisent en effet une grande liberté d'action.

Si la France n'a certainement pas le monopole ni une prétention de principe à un quelconque rôle de « leader » dans la construction d'une défense européenne, elle doit toutefois avoir conscience qu'elle serait probablement le pays qui y perdrait le plus, si l'Europe ne devenait pas une grande puissance avec tous ses attributs. En effet, l'Allemagne est devenue un pays important avec une sphère d'influence très grande et la Grande-Bretagne bénéficie toujours de ses relations privilégiées avec les Etats-Unis et les pays du Commonwealth enfin tous les autres pays profitent des prestations de l'Alliance. Heureusement, il existe en France un consensus pour prôner une Union européenne alliée et amie des Etats-Unis mais aussi indépendante et rivale. Aucun pays ne s'engage autant que la France pour faire de l'Europe une grande puissance collective, la France retrouve par là, un rôle et une vocation à sa taille.

Dans tous les domaines où l'Europe doit encore progresser, en particulier avant d'élargir l'Union à de nouveaux pays, la France est souvent pionnière et s'engage constamment pour faire avancer les choses. La défense européenne en est encore à ses balbutiements et bien des difficultés persistent mais tout laisse à penser qu'elle finira par s'imposer à une Europe qui ne pourra pas rester qu'une puissance économique et commerciale sans poids politique et sans moyens autonomes pour peser sur le déroulement des crises dans le monde.

La France doit se persuader que l'Europe sera son avenir et qu'elle a un rôle majeur à jouer pour que cette construction lui soit la plus profitable possible.

## Défense européenne

### Bibliographie

- |                        |  |   |
|------------------------|--|---|
| 1 – Aymeric Chauprade  | Introduction à l'analyse géopolitique                    | Ellipses                                  |
| 2 – OTAN               | Manuel de l'OTAN   | édition du 50 <sup>ème</sup> anniversaire |
| 3 – Yves Lacoste       | Dictionnaire de géopolitique                             | Flammarion                                |
| 4 – Frédéric Bozo      | La France et l'OTAN<br>Où en est l'Alliance atlantique ? | Masson<br>IFRI (1998)                     |
| 5 – P. Moreau Defarges | Un monde d'ingérence<br>Relations internationales        | Presses Sciences Po<br>Points Seuil       |
| 6 – Nicole Gnesotto    | Leçons de la Yougoslavie                                 | Cahiers de Chaillot                       |
| 7 – Ana Pouvreau       | Les russes et la sécurité européenne                     | L'Harmattan 1998                          |
| 8 – Daniel Colard      | Les relations internationales de 1945 ...                | Masson 1993                               |
| 9 – Alain Duhamel      | Une ambition française                                   | Plon 1999                                 |